

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille dix-vingt, le douze mai à 20h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBERT Adrien, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : COMMENGE Hélène, DONNAINT Cédric, SAINT-JEAN Marylis.

Ayant donné procuration : DONNAINT Cédric à HERIN Christophe, COMMENGE Hélène à PENNE Stéphane

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2020/008 – Délibération : convention Aqua-Parc

Monsieur le Maire explique que la nouvelle saison va bientôt débiter et rappelle qu'il est nécessaire de revoir les modalités de la convention de ses structures gonflables terrestres et aquatiques liant la mairie avec le gérant. Guy CHOPO ayant rencontré Alexis BARDON (gérant), donne lecture des principales modifications avant de les soumettre aux élus :

- . - Une modification sur le plan annexé à la convention devra définir précisément l'espace attribué à l'activité
- . - Le terme « précaire » dans l'article 13 sera supprimé
- . - Il sera précisé dans l'article 6 que le niveau sonore de l'activité doit rester acceptable. Les volumes de son doivent se limiter à ceux d'une activité de loisirs de plein air, aucune nuisance sonore excessive de quelque nature que ce soit n'est autorisée.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

La convention ayant été approuvée à la majorité annule et remplace la précédente (2019/012) et sera annexée à la présente délibération.

2020/009 – Délibération : versement subvention associations

Les associations seront prévenues après le vote du budget qui sera retardé cette année, des versements de subvention qui leur seront attribuées.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2020/010 – Délibération : RPOS 2018 - SAEP du Gaillacois

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L. 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport présenté aux membres du comité syndical dans sa séance du 27 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après échanges, est invité à adopter ce rapport de l'année 2018.

Il a été décidé d'envoyer un courrier au SAEP du Gaillacois afin de leur demander de préciser la qualité de l'eau consommée ainsi que les résultats d'analyse bactériologique et nitrique, pour l'année 2018.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2020/011 – Délibération : CDD – création d'emploi non permanent

Monsieur Le Maire explique qu'en raison du surcroît de travail saisonnier des agents techniques, il est nécessaire de procéder à une création d'emploi non permanent, à raison de 26/35^e pour une durée de 5 mois à compter du 4 mai 2020. Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne l'accord au Maire de signature de tous documents relatifs à cette embauche.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2020/012 – Délibération : mise en non-valeur « commune »

La Trésorerie de Gaillac présente à la commune des situations d'impayés des années écoulées représentant un montant de 600,56€ (commune divers) et d'un montant de 1 343,86€ (assainissement divers).

Il est demandé à la commune de prendre en compte cette somme sur l'article comptable 6541 (perte sur créance irrécouvrable).

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Débat sur la saison estivale (BMN, surveillance, marché de pays, renfort agents)

En raison de la crise sanitaire actuelle liée au covid-19, un débat est lancé sur les annulations ou modalités de maintien des manifestations estivales 2020. Il faudra attendre les décisions gouvernementales faisant suite à la période de déconfinement, afin que des décisions soient prises en milieu local. A ce moment-là, seront apportées des précisions aux administrés.

Partenariat avec l'association « Pause Tarnaise »

Un débat a lieu sur le souhait de Monsieur BARDON dans l'idée de mutualiser la surveillance du site Aqua-Parc avec les professionnels de tourisme de la base de loisirs d'Aiguelèze (Albi croisières, restaurateurs, camping, mairie...). Guy CHOPO suit ce dossier en cours de réflexion.

Organisation et modalités autour de la distribution des masques « Covid-19 »

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la totalité des masques sera disponible en mairie à la fin du mois de mai. La distribution de ces masques se fera de la façon suivante :

- Un groupe de travail arrêtera mardi 13 mai les modalités de distribution d'une partie de la commande des masques reçus ainsi que les procédés d'information des habitants.

Installation du conseil municipal (élection du Maire et des Adjointes)

Nonobstant le décret ministériel à venir, l'installation du conseil municipal pourra s'effectuer entre le 23 et 28 mai 2020 permettant l'élection du Maire et des adjoints.

Questions diverses

Ouverture ou fermeture des salles communales

Etant donné la crise sanitaire liée au Covid-19, les salles communales ne pourront ré-ouvrir avant le 2/06/2020.

Pour le mois de juin, nous attendons les levées de restrictions gouvernementales avant d'informer administrés et associations, des consignes qui nous auront été prescrites.

D'ores et déjà, les associations sont invitées à nous faire part de leur souhait de reprise d'activité durant juin ainsi que d'une poursuite éventuelle en juillet et en août.

Condition ouverture mairie

La mairie ré-ouvrira à compter du 18 mai, selon horaires et modalités définis.

Bulletin municipal d'information

La prochaine édition du bulletin d'informations communales paraîtra courant juin.

Fin de la séance : 21h09

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2020/008	Délibération : convention Aqua-Parc
2020/009	Délibération : versement subvention associations
2020/010	Délibération : RPQS SAEP du Gaillacois
2020/011	Délibération : CDD – création d'emploi non permanent
2020/012	Délibération : mise en non-valeur « commune »

Ainsi fait et délibéré le 12 mai 2020.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE <i>Procuration à PENNE, Stéphane</i>	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Procuration à HERIN Christophe</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT	Marylise SAINT-JEAN <i>Absente</i>	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	